

29 juin 2025

VAGUE DE CHALEUR : LE MINISTÈRE RAPPELLE LES MESURES DE PRÉVENTION ET LES GESTES ADÉQUATS À ADOPTER

Face à la vague de chaleur qui touche actuellement la France, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rappelle à l'ensemble de ses personnels et aux familles les mesures de prévention à adopter pour garantir la sécurité et le bien-être de tous.

Afin d'assurer le bon déroulement des épreuves, notamment les oraux du baccalauréat jusqu'au 2 juillet, le ministère a rappelé aux chefs de centres d'examen les mesures suivantes :

- Utiliser, dans la mesure du possible, des salles à l'ombre pour les épreuves ;
- Limiter les entrées de chaleur dans les salles ;
- Vérifier la fonctionnalité ou l'installation de stores et/ou de volets ;
- Fermer les volets et rideaux des façades les plus exposées au soleil durant toute la journée ;
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure ;
- S'assurer que les candidats disposent d'eau potable et/ou leur permettre de sortir de la salle pour se désaltérer ;
- Porter une vigilance particulière aux personnes et élèves présentant des pathologies respiratoires ou en situation de handicap ; En cas de prise de médicaments, vérifier les modalités de conservation et les effets secondaires en sollicitant l'avis d'un médecin.

Pour les écoles et établissements scolaires qui accueillent les élèves la semaine du 30 juin, le ministère a rappelé aux directeurs d'école et aux chefs d'établissements d'adapter leur organisation et l'utilisation des lieux en fonction de l'exposition au soleil afin d'accueillir les élèves dans des espaces préservés de la chaleur. Les activités physiques et les sorties sont réduites ou supprimées aux heures les plus chaudes. Il est rappelé aux parents l'importance d'adapter l'habillement des plus jeunes élèves et de prévoir casquettes et lunettes de soleil.

Il convient par ailleurs d'être attentif à tout signe de dégradation de la santé des candidats et des élèves (grande faiblesse, grande fatigue, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, crampes musculaires, etc.).

En cas de « coup de chaleur » :

- Alerter les premiers secours en composant le SAMU (15) ;
- Transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais et veiller à ce que ses vêtements ne gênent pas la baisse de sa température corporelle ;
- Asperger la personne d'eau fraîche ;
- Ventiler autant que possible ;
- Donner de l'eau fraîche en petites quantités si la personne est consciente et peut boire.

En fonction de l'évolution de la situation météorologique, notamment en cas de passage en vigilance rouge, les autorités préfectorales pourront décider, si nécessaire, de la fermeture temporaire de certains établissements scolaires afin de garantir la sécurité des élèves et des personnels.

Par ailleurs, des aménagements spécifiques du fonctionnement des écoles et établissements scolaires pourront être mis en place en concertation avec les collectivités locales, afin d'adapter au mieux l'accueil des élèves aux conditions climatiques exceptionnelles. Dans ce cadre, lorsque cela est possible, les parents pourront garder leurs enfants à domicile s'ils le souhaitent.

Dans tous les cas, le ministère invite chacun à rester attentif aux consignes locales qui pourraient être communiquées.

L'ensemble des recommandations est disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/recommandations-aux-directeurs-d-ecole-et-chefs-d-etablissement-pour-prevenir-les-effets-de-la-10454>

Contact presse

**Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/espace-presse

https://twitter.com/Education_Gouv